



Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 868/2022
Date de la séance du CE : 24 août 2022
Direction : Direction de l'instruction publique et de la culture
N° d'affaire : 2022.BKD.5793
Classification : Non classifié

Rapport d'information 2020 de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin aux membres de la Commission interparlementaire de la Convention scolaire romande ; comptes 2020, budget 2022.
Prise de connaissance par le Conseil-exécutif et proposition au Grand Conseil

- 1) Le Conseil-exécutif prend connaissance du rapport d'information 2020 de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin aux membres de la Commission interparlementaire de la Convention scolaire romande ; compte 2020, budget 2022.
- 2) Vu l'article 51, lettre a et l'article 52, alinéa 1 de la loi du 04 juin 2013 sur le Grand Conseil (LGC) ainsi que les articles 20 et 25 de la Convention scolaire romande du 21 juin 2007, le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil de prendre connaissance du rapport.

Au nom du Conseil-exécutif



Christoph Auer
Chancelier

Destinataires
– Grand Conseil
– Direction de l'instruction publique et de la culture